

aSYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

La Charte et les statuts du syndicat mixte cadrent très largement les frais de fonctionnement (personnel) et les cotisations des communes. Les contributions des Régions et du Département de l'Oise sont indiquées dans les annexes de la Charte.

Par ailleurs, les programmes d'actions, votés annuellement, déterminent les opérations à inscrire au budget.

Les difficultés budgétaires de l'Etat et des collectivités vont entraîner une baisse des dotations accordées au Parc naturel régional.

Région Ile-de-France :

- Frais de structure : -5% ; soit - 17 600 €
- Programme d'actions : -5% pour les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement : - 29 750 €

Département du Val d'Oise :

- Participation confirmée au programme d'actions et inchangée par rapport à 2024 : 45 000 €.

Région Hauts-de-France :

- Frais de structure : pas de baisse
- Programme d'actions : - 35,5 % pour les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement, soit – 142 000 €

Département de l'Oise :

- Frais de structure : pas de baisse
- Programme d'actions : - 45 % : -136 230 €

Etat :

- Pas d'informations récentes. En l'absence d'informations, on reportera la dotation de 2024.

Ainsi les diminutions de crédits sont les suivantes :

- **Pour les cotisations au fonctionnement de la structure : - 17 600 €**
- **Pour le programme d'actions : - 307 980 € dont – 95 000 € en investissement et – 212 980 € en fonctionnement.**

Conséquences :

En ce qui concerne la section de fonctionnement du budget principal, les charges courantes et les dépenses de personnel ne sont pas compressibles à court terme mais pourront être absorbées en 2025 par l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté.

Le programme d'actions 2025 a dû être modifié, en dépenses mais aussi en mobilisant des crédits de l'Etat issus du fonds vert.

LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

Les participations et dotations inscrites à ce jour pour l'année 2025 sont les suivantes :

- État : 150 000 €
- Région Hauts de France : 435 000 €
- Région Ile-de-France : 334 400 €
- Département de l'Oise : 226 230 €
- Communes : 429 100 €

Pour rappel, la Région Ile-de-France prend à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise-Pays de France. Le Département du Val d'Oise attribue, chaque année, une subvention pour une opération ou des opérations en fonctionnement. Cette année le Département octroie une subvention de 45 000 € pour deux opérations.

Concernant la cotisation des communes, les statuts du syndicat mixte indique que la cotisation à la charge des communes membres s'élève à 2,66 € par habitant, indexée sur l'inflation. L'inflation moyenne de l'année 2024 est de 2 %, la cotisation des communes sera donc portée de 2,95 € en 2024 à 3 € par habitant. Pour les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc. Pour la commune de Creil, la cotisation est plafonnée à 5 580 €, valeur 2020, indexée sur l'inflation. Elle passe donc de 6 190 € en 2024 à 6 314 € en 2025.

En outre, nous devrions recevoir en 2025 les versements :

- de la subvention Natura 2000 (part prise en charge d'une partie de frais salariaux) pour l'année 2024 : 15 525 € ;
- de la subvention LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées à l'animation du programme LEADER (années 2022,2023) soit : 71 351 € ;
- de la subvention du FEADER et de la Région Hauts de France :
 - ✓ pour le financement 2023 et 2024 du poste de chargé de mission forêt de Chantilly (salaires, charges, frais indirects, achat d'un ordinateur) : 85 275 € ;
 - ✓ pour l'achat de licences pour le serveur : 5 952 €.
- du FCTVA pour 1 276 € ;
- du SITRARIVE pour l'hébergement et les travaux de secrétariat : 1 000 €.

Soit un montant total de 1 755 109 €

Enfin, comme les années précédentes, le Parc reportera un excédent de fonctionnement lui permettant notamment d'avoir le fonds de roulement suffisant pour faire face aux avances importantes qu'il est contraint de faire avant de percevoir les subventions.

Dépenses :

⇒ Charges à caractère général :

En 2024, il a été dépensé 300 000 € en charges à caractère général. **Il est proposé d'inscrire pour 2025: 315 000 €**

⇒ Dépenses de personnel

Il est proposé de budgéter :

- Les 20 postes inscrits dans la Charte :
 - ✓ Directrice,
 - ✓ 14 postes de chargés de mission
 - ✓ 5 postes au service administratif

A ces 20 postes, s'ajoutent le poste d'animateur LEADER et celui de gestionnaire LEADER à mi-temps, financés à 80% par l'Europe.

En outre, le budget 2025 prévoiera le financement pour l'accueil de 4 stagiaires et 1000 heures de vacation.

Au total, les dépenses de personnel se monteraient à 1 300 000 €.

Le poste de chargé de mission filière bois émerge au budget opérationnel, financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI.

Par ailleurs, le Parc naturel régional et ses partenaires ont répondu à un appel à projet européen pour la forêt de Chantilly. Dans ce projet, il est prévu l'embauche d'un chargé de mission financé par le FEADER et la Région Haut-de-France. Ce poste sera budgété, via une décision modificative, si le projet est retenu par la Région.

Cf. tableau récapitulatif des postes et du personnel en annexe.

⇒ Autres charges de gestion courantes

Il est proposé de prévoir sur ce chapitre **32 000 €** correspondant :

- à des dépenses de licences et de logiciels (coût régulièrement en hausse)
- aux indemnités du Président, charges sociales incluses

L'ensemble des dépenses s'élèveraient ainsi à environ 1 647 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Les crédits qui seront inscrits en dépenses correspondront aux restes à réaliser de l'exercice 2024 et aux crédits de paiement 2025 de l'opération « Equipements – programme 2024 » pour laquelle une autorisation de programme a été ouverte l'an dernier.

De plus, les opérations du programme d'actions 2025 seront ajoutées.

Recettes :

Nous inscrirons :

- Les recettes d'investissement au titre du FCTVA
- Les subventions des partenaires qui seront versées au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

Cela donne la liste des opérations à inscrire au budget ci-dessous :

Programme 2021	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2021	Recettes
Programme 2022	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2022	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2022	Recettes
Panneaux « Commune du Parc naturel régional » – programme 2022	Recettes
Programme 2023	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2023	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2023	Recettes
Panneaux « Commune du Parc naturel régional » – programme 2023	Recettes
Programme FEADER forêt de Chantilly	Recettes
Programme 2024	
Equipements – programme 2024	Dépenses et recettes
Programme 2025	
Renouvellement des panneaux "commune du Parc naturel régional"	Dépenses et recettes
Travaux à la Maison du Parc - 2025	Dépenses et recettes
Equipements - 2025	Dépenses et recettes

LE BUDGET OPERATIONNEL

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Le budget primitif 2025 inscrira les opérations non terminées des programmes d'actions précédents dont les crédits de paiements 2025 pour les opérations qui avaient été ouvertes en autorisation d'engagement ou autorisation de programme.

On ajoutera les crédits de paiement des autorisations d'engagement et autorisations de programme des opérations du programme d'actions 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Opérations 2021/2022/2023/2024 reportées en dépenses et recettes :

Programme 2021
Fonds études d'aménagement 2021
Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles – fonctionnement

Programme 2022
Forêt de Chantilly - Programme de recherche 2022
Fonds "études d'aménagement" 2022
Fonds pour amélioration énergétique bâtiments publics et utilisation des matériaux biosourcés
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales Saint-Vaast-de-L, Fresnoy-le-Luat
Elaboration du T0 - questions 1 à 3
Programme 2023
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2023
Restauration écologique de milieux naturels - 2023
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2023
Edition de plaquettes de micromobilité
Fonds "études d'aménagement" - 2023
Etude de mise en valeur et gestion du site de la Canardière -Chantilly
Gestion écologique et paysagère des cimetières - 3ème tranche
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2023
Valorisation des recherches historiques
Edition d'un livret de découverte "Sports"
Fonds Expertises environnementales - 2023
Edition d'une plaquette sur les bâtiments agricoles
Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective
Passage à la version 3 de Geotrek
Programme de communication - 2023
Réalisation du TO Paysage
Programme 2024
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2024
Programme de conservation de la flore menacée - 8ème tranche
Restauration écologique de milieux naturels - 2024
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2ème tranche
Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique"
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2024
Renouvellement des lignes de covoiturage
Prêt de triporteurs à assistance électrique – partie fonctionnement
Fonds d'intervention "études d'aménagement" - 2024
Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 4ème programme
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2024
Elaboration du Règlement Local de Publicité - Pont Ste Maxence
Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales – Roberval
Fonds d'intervention pour des expertises environnementales - 2024
Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court - 2024
Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale - 2024
Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques - 2024
Démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
Programme de communication - 2024
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2024
Programmes pédagogiques à destination des scolaires – 2024/2025

Opérations 2025 en dépenses et recettes :

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2025
Programme de conservation de la flore menacée - 2025

Restauration écologique de milieux naturels 2025-2026
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2025
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2025
Etude écologique préalable à la révision de l'Aménagement de la Forêt Carnelle
Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises - 2ème année
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2025
Edition de plaquettes de découverte des villages - 2025
Fonds d'intervention pour des expertises environnementales - 2025
Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court - 2025
Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale - 2025
Développement des circuits-courts agricoles et des changement de pratiques - 2025
Evolution des systèmes de restauration collective - 2025
Concours design mobilier urbain en bois local
Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale
Réactualisation des fiches de randonnée pédestre
Programme de communication - 2025
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2025
Programmes pédagogiques à destination des scolaires - 2025/2026

A ces opérations s'ajoutent :

- le poste de chargé de mission filière bois jusque fin mars 2026, financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI ;
- Le programme Forêt de Chantilly, financé par le FEADER et la Région Hauts-de-France :
 - ✓ En recettes : le versement de la subvention pour l'étude de faisabilité de l'interopérabilité des systèmes informatiques, réalisée en 2024 ;
 - ✓ En dépenses et recettes : le reversement des aides du programme à l'ONF, l'Institut de France et l'INRAe, les 3 autres partenaires du programme. Le PNR percevra de la Région et de l'Europe l'intégralité des recettes du programme et reversera aux maîtres d'ouvrage leur part de subventions, en fonction des dépenses qu'ils auront réalisées.
- Les dépenses et recettes liées à NATURA 2000 (part prestations de service) :
 - ✓ Des recettes pour NATURA 2000 de l'année 2023 ;
 - ✓ Des dépenses et recettes pour NATURA 2000 de l'année 2024 ;
 - ✓ Il n'est pas envisagé de prestations de service pour l'année 2025.
- Les coûts d'hébergement du serveur et de la maintenance liés à l'infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS mise à disposition de communes et de communautés de communes. Ces frais sont remboursés au PNR par les collectivités utilisatrices, selon une convention établie.

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Opérations 2021/2022/2023/2024 reportées :

Programme 2021	
Signalétique d'informations locales - 2021	Recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine - 2021	Dépenses et recettes
Circuit d'interprétation du patrimoine de Chantilly - 2ème tranche	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2021	Dépenses et recettes
Programme 2022	
Fonds Amélioration énergétique bâtiments publics avec matériaux biosourcés	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2022	Dépenses et recettes
Circuits d'interprétation du patrimoine (Senlis, Luzarches)	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2022	Recettes
Programme 2023	
Vergers conservatoires de Chaalis	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2023	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2023	Dépenses et recettes
Programme 2024	
Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes	Recettes
Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique - 2024	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural – 2024	Dépenses et recettes
Création de panneaux d'interprétation du patrimoine	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles -2024	Recettes
Sentier de découverte du Mont Pagnotte	Dépenses et recettes

Opérations du programme d'actions 2025, en dépenses et recettes

Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique - 2025
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2025
Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux - 2025
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2025
RIS de l'OT Chantilly/Senlis

Je vous propose d'en débattre.